

Charte de la Société de Néphrologie

Ethique des relations avec l'Industrie

Le partenariat de la Société de Néphrologie et de ses membres avec l'industrie du médicament et des dispositifs médicaux contribue au progrès en santé et au développement de la néphrologie. Il s'inscrit dans une relation entre Société Savante, Industries, et Société Civile.

Attachés à :

Connaître et faire connaître :

- Les valeurs et normes professionnelles à préserver: l'indépendance professionnelle indispensable à la probité de l'exercice médical, l'intégrité de l'enseignement et l'objectivité de la recherche*
- Les textes réglementaires en vigueur : le code de déontologie, le code de santé publique*
- Les risques potentiels.*

Afficher une politique active et responsable de gestion des conflits potentiels d'intérêt.

Déclarer tout intérêt financier en toute transparence vis-à-vis de tous les interlocuteurs (auditeurs et lecteurs, collègues, société civile)

Les néphrologues s'engagent à :

- Veiller à la défense de leur intégrité professionnelle dans leurs missions de pratique médicale, d'enseignement, et de recherche
- Respecter les impératifs professionnels et les valeurs des partenaires industriels
- Informer la société civile et honorer sa confiance
- Connaître et gérer toutes les situations de conflits potentiels d'intérêts financiers ou non financiers, personnels ou professionnels, susceptibles de compromettre la probité de leurs choix professionnels
- Déclarer leurs intérêts financiers avec l'industrie à leurs interlocuteurs, auditeurs ou lecteurs, conformément aux textes législatifs en vigueur
- Tenir compte de leurs intérêts non financiers

La Société de Néphrologie s'engage à :

- Assurer la neutralité des choix de programmes et d'orateurs dans les congrès
- Respecter l'équité dans le choix des partenaires
- Protéger l'indépendance professionnelle
- Participer à la maîtrise des dépenses
- Assurer une action pédagogique auprès des membres de la Société et des jeunes spécialistes en formation pour qu'ils prennent conscience des valeurs professionnelles essentielles et comprennent l'importance et les modalités de la gestion individuelle de leurs relations avec l'industrie.

La Société de Néphrologie et ses membres s'engagent à respecter cette Charte.

Un « Comité de la Charte », constitué de pairs de la profession, veillera à la neutralité de certaines actions et décisions, à l'application et à la pertinence de la Charte.